

MODIFICATION N° 4
Approbation 2024

POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR

Règlement

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



REGLEMENT – C.3.1 Prescriptions d'urbanisme

Poleymieux-au-Mont-d'Or

- ☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE
Poleymieux-au-Mont-d'Or

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
2	Montée des Chavannes de : Chemin du Bouchat à : Chemin de Maby	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
5	Chemin de Robiat de : Chemin du Maréchal à : Chemin du Maréchal	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Route de l'Ancienne Eglise de : Chemin de Robiat à : Route de l'Ancienne Eglise	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
11	Route de la Roche de : Route de la Rivière à : Route de la Roche à la Voûte	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
Poleymieux-au-Mont-d'Or

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
1	de : Parking Mairie, Route de la Rivière à : Impasse du Thou	COMMUNE	5m

**SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N
Poleymieux-au-Mont-d'Or**

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et Conditions d'hygiène et de sécurité
N2s1	Lieu-dit Verdun.	Équipements d'intérêt collectif et services publics : Constructions, travaux, ouvrages ou installations liés à la Défense Nationale (y compris les constructions liées au fonctionnement du site militaire, telles que logements, restauration, ...).	<u>Implantation</u> : Se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2 ; Cependant, l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur un même terrain n'est pas réglementée.	<u>Raccordement aux réseaux publics existants</u> : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.
			<u>Densité</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2.	<u>Défense et lutte contre l'incendie</u> : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.
			<u>Hauteur</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2.	

ESPACES BOISES CLASSES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Poleymieux-au-Mont-d'Or

Sujet	Localisation	Observations
TILIA : Tilleul	779 chemin de la Péronière	Arbre très ancien et de grand développement, port harmonieux. Marque le paysage
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'Atlas	Hameau des Chavanes	Arbre en bon état sanitaire qui marque un croisement et est un repère dans le grand paysage
Aesculus hippocastanum	Hameau de Planchamp	Sujet marquant dans le paysage du fait de son positionnement en surplomb (visible de la voie publique), bon état sanitaire, taille importante pour ce type d'arbre
Cedrus atlantica glauca	Hameau de l'Eglise	